



## Finances

### 2. Indemnité de fonction Adjointes et Maire

A l'unanimité, les élus acceptent de reprendre une délibération ayant pour seule référence l'indice terminal brut pour ne pas avoir à délibérer à chaque mise à jour de l'indice : Maire 31.00 % et les adjoints 8.75% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### 3. Astreinte d'exploitation service technique

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la délibération définissant les règles pour les astreintes du service technique n'est pas assez complète. En effet, cette dernière ne permet pas au service de faire des astreintes hors période hivernale. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser la prise et le paiement d'astreintes pour des besoins spécifiques toute l'année, comme la surveillance des ruisseaux pendant les crues, ou pour le réseau d'eau...

A l'unanimité, le conseil approuve la possibilité de faire des astreintes toute l'année selon les besoins du service et sur demande de l'autorité hiérarchique.

### 4. ~~Décision modificative Budget principal (annulé)~~

## Régie Electrique

### 5. Décision modificative : Numérisation plans

A l'unanimité, les élus valident l'augmentation de la dépense de l'opération n°105. 500€ pris sur l'op.106.

## Foncier

### 6. Projet Rocher des Amoureux

Le projet porté par la SARL « Un air 2 bar » a été refait avec des plans de masse, de localisation et d'implantation et avec l'étude d'un bureau d'études sur ce genre de projet pour préserver la santé des arbres.

La discussion s'engage sur l'opportunité du projet pour l'année présente et 2018.

Alors que la plupart des membres présents approuve le projet, certains élus évoquent : « Si le projet présente un certain attrait, il reste de nombreuses interrogations : les nuisances sonores pour les riverains dues à l'écho du Rocher ; la marchandisation supplémentaire d'un site exceptionnel et la privatisation d'une partie du domaine public par l'emprise importante des cabanes et des plateformes ; l'accueil de clients nécessitera des parkings supplémentaires... »

*Peut-être pourrait-on prendre le temps de la réflexion pour avoir une vision plus globale du site du Rocher avec la ferme pédagogique et la réhabilitation de la décharge. Il s'agit de l'entrée principale de notre village, dont le paysage du Rocher est la vitrine. »*

Puis s'enchaîne la lecture commune du projet de convention d'occupation du domaine public qui fixe les règles et tarifs d'occupation de la zone. Les principaux points concernent : la période d'ouverture – fixée du 15/06 au 15/09, les horaires validés de 9h à 20h, elle rappelle que l'espace reste public et que les soirées-concerts se feraient uniquement sur autorisation de M. Le Maire, tout cela sans nuisances pour les habitations du lotissement.

Compte tenu que la convention encadre l'activité et ses éventuels débordements, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter :

**Avec 2 abstentions (MM. Delhomme et Melquiot) et 9 voix pour**, l'Assemblée : valide le projet présenté et la convention lue et modifiée en séance, vote les tarifs à savoir une part fixe de 80€ par mois d'exploitation et une part variable nulle pour la première année, puis 2% du chiffre d'affaire les années suivantes et autorise M. le Maire à signer les documents s'y afférant, y compris la location temporaire de la licence 4.

## 7. Inscription coupe Etat d'Assiette 2018

M. le Maire explique que désormais les séries du Bourget et de Villarodin sont différenciées : à compter de 1 à .. pour la série de Villarodin et à compter de 101 à ... pour la série du Bourget. Sur proposition de l'ONF, il convient d'ajouter les parcelles 104 et 105 à l'état d'assiette. Cela ne vaut pas acceptation du passage en coupe.

**A l'unanimité**, les élus approuvent l'inscription à l'état d'assiette 2018 des coupes sur les parcelles 104 et 105 série Bourget.

## 8. Affouage parcelle 117

L'affouage pour l'année 2017 sera attribué sur la parcelle 117 et il convient de délibérer à ce sujet,

**A l'unanimité**, les élus approuvent l'affouage 2017 sur la parcelle 117 et sa gratuité et sur la nécessité de travailler sur un règlement global de la gestion de la forêt.

## Divers

Points sur les travaux en cours :

- **MAM** : les travaux intérieurs et extérieurs se terminent et l'ouverture a eu lieu le 11 septembre dernier. L'inauguration aura lieu vendredi 20 octobre à 17h00 pour les personnes invitées et les élus.

- **Enrobé** : les travaux de la Route de Ste Anne ont été commandés, suivant l'avis du conseil du 4 septembre dernier. Trois entreprises ont été consultées avec un cahier des charges très simple :

*Sur la longueur de la voirie : \* Zone 1 : reboucher les trous avec enrobé sable et/ou BBSG 0/10 180kg/m<sup>2</sup> en recouvrement sur la surface - \* Zone 2 : scarification des zones dégradées et déformées, réglage et compactage du fond de forme, couche de réglage en grave concassée 0/31.5 et compactage.*

*Enveloppe budgétaire Hors Taxes : 30 000 €*

Les entreprises, étant expertes, devaient confirmer leurs disponibilités et les quantités réalisables par zones ET ADAPTEES à l'état de la route pour garantir sa conservation dans un objectif d'entretien annuel pour les années à venir.

L'entreprise Eiffage a été retenue et les travaux commenceront mercredi 18 octobre.

- **Aire de jeux Villarodin** : les jeux seront installés le 30/31 octobre. Il est rappelé que l'aire de jeux ne sera pas réservée à la MAM.

- **ASSEMBLEE EXTRA ET ORDINAIRE DES PROPRIETAIRES DE LA NOUVELLE AFP 17/11/2017.**

- **Lyon Turin Ferroviaire** : Intervention de M. Delhomme : Trois ministres se sont retrouvés à Chamonix le 29 septembre 2017 : Nicolas Hulot, Ministre d'État de la transition écologique, Elisabeth Borne, Ministre des transports et Agnès Buzyn, Ministre de la santé. Ils se sont déplacés pour faire le point sur la pollution dans la vallée de l'Arve. La pollution des microparticules (PM 10 et 2,5) est préoccupante en raison des risques sanitaires forts qu'elle engendre dans la population : asthmes, bronchiolites, troubles cérébraux et cardio-vasculaires, cancers de la sphère ORL, et décès prématurés (45 000 par an en France)... Notre vallée subit ce même cocktail mortel. Ce fut une petite journée pour rencontrer élus locaux et associations environnementales.

J'ai demandé aux ministres N. Hulot et É. Borne de faciliter le transfert modal immédiat sur la ligne existante en leurs démontrant que la ligne ferroviaire actuelle pouvait dès maintenant transférer des milliers de poids lourds sur le rail.

Un fond de développement pour l'intermodalité dans le massif alpin (administré par des ingénieurs et des élus dont M. Bouvard jusqu'en 2015) a été créé pour faciliter le transfert route-rail. Curieusement, celui-ci reverse chaque année 19 millions d'euros des bénéficiaires du tunnel du Mont blanc pour renflouer le déficit du tunnel routier du Fréjus. Or cet argent aurait dû favoriser l'autoroute ferroviaire alpine (AFA) et le transfert des marchandises sur le rail. La volonté politique étant absente, la pollution des transports de marchandises et des déplacements quotidiens ou touristiques continue. Et l'utilisation immédiate de l'AFA sur la ligne existante permettrait une diminution significative de cette pollution néfaste pour la population de la Maurienne. De plus, en utilisant les fonds destinés au Lyon Turin, on aurait déjà fait ce report modal, et on ne gonflerait pas la dette que nos enfants paieront. C'est donc l'utilisation de l'existant qui permettra de diminuer la pollution et le trafic routier de marchandises dans les vallées alpines, tout de suite et pas dans 30 ans.

Mme Borne : «Vous savez que je ne suis pas une adepte des grandes infrastructures», m'a-t-elle dit lors de notre entrevue. Elle m'a également confirmé la pause du Lyon Turin jusqu'à la fin du 1er trimestre 2018, pour réfléchir à toutes les éventualités.

J'ai invité les 2 ministres à venir dans la vallée de la Maurienne et en particulier à Villarodin-Bourget, prendre la mesure des réalités. Je suis donc en contact avec Mme Rubinstein, sa cheffe de cabinet pour mettre au point cette visite. Pour une prochaine rencontre à Paris, je dois leur présenter une synthèse écrite des alternatives au Lyon Turin.

Nous ne pouvons pas hypothéquer notre santé et notre environnement en dépensant des dizaines de milliards d'euros dans un projet inutile qu'est le Lyon Turin. Lors du contre sommet franco-italien à Venasus du 16 septembre 2017, j'ai pu apprécier la forte mobilisation et la détermination des élus Italiens. Quand 35 maires (sur 37) de la Vallée de Suse s'opposent au Lyon Turin avec l'appui d'élus nationaux et régionaux et européens, on se rend mieux compte qu'une autre solution est possible.

- **Déplacement du Moulin** : l'étude est en cours pour que l'installation puisse être en état de marche à nouveau dans la zone du "moulin" côté Route du Moulin et Pont de la Glaire.
- **Perturbation mobile et internet** : Monsieur le Maire souhaite faire évoluer le débit sur les villages et demande l'étude pour la mise en place d'un autocom afin d'améliorer le débit internet des villages. Des contacts sont en cours pour tenter de réduire la mauvaise qualité du réseau mobile en général sur le territoire.

Le 23 octobre 2017  
Le Maire,  
Gilles Margueron

